

Nouméa, le

17 NOV. 2015

DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

Service des Installations Classées,
des Impacts Environnementaux
et des Déchets

Bureau des Installations Classées
pour la protection de
l'environnement

6 route des artifices
BP L1
98849 Nouméa Cedex

Le Directeur,

à

Monsieur le directeur
de la société Calédonienne de Services Publics
12, route de l'Anse Vata
BP 179
98845 NOUMEA CEDEX

Objet : prescriptions complémentaires à l'arrêté n° 3080-2014/ARR/DENV du 05 janvier 2015 portant prescriptions sur la réhabilitation et le suivi post-exploitation d'un centre d'enfouissement technique de déchets par la société Calédonienne de Services Publics en zone industrielle de Ducos, commune de Nouméa

Références : - arrêté n° 3080-2014/ARR/DENV du 05 janvier 2015
- dossier de constitution de garanties financières en date du 6 juillet 2015

Pièce jointe : un projet d'arrêté

Monsieur le directeur,

N° 2015-31633/DENV/SICIED

Veillez trouver ci-joint, un projet d'arrêté fixant des prescriptions complémentaires à l'arrêté n° 3080-2014/ARR/DENV du 05 janvier 2015 portant prescriptions sur la réhabilitation et le suivi post-exploitation d'un centre d'enfouissement technique de déchets par la société Calédonienne de Services Publics en zone industrielle de Ducos, commune de Nouméa.

Conformément à l'article 413-25 du code de l'environnement, vous disposez d'un délai de **15 (quinze) jours** pour présenter vos observations par écrit.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur de l'environnement



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

6 route des artifices

BP L1

98849 NOUMEA CEDEX

*Bureau des Installations classées
pour la Protection de l'Environnement*

ACCUSÉ DE RÉCEPTION

(à retourner dûment complété à la direction nommée ci-dessus)

Je soussigné(e), _____,

en qualité de _____,

accuse réception de l'arrêté n° XXX-2015/ARR/DENV, daté du _____, un projet d'arrêté fixant des prescriptions complémentaires à l'arrêté n° 3080-2014/ARR/DENV du 05 janvier 2015 portant prescriptions sur la réhabilitation et le suivi post-exploitation d'un centre d'enfouissement technique de déchets par la société Calédonienne de Services Publics en zone industrielle de Ducos, commune de Nouméa.

en date du _____.

Je déclare être informé(e) de la faculté de saisir le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de ce jour pour former un recours contre cette décision.

A _____, le _____

Signature